



Mise en ligne le 25 octobre 2024  
République Française

Ville de Châteauneuf-sur-Charente  
Membres en exercice : 27  
Membres présents : 17  
Suffrages exprimés : 21

Délibération N° 2024-90  
Conseil Municipal du 16 Octobre 2024

**DATE DE CONVOCATION : 10 OCTOBRE 2024**

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS :** J.L. LEVESQUE – K. GAI – B. LAFAYE – G. MIGNON – M.H. AUBINEAU – T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – G. MICHELY – J.F. CESSAC – P. ORMECHE – S. BROUILLET – E. PILLARD-CLEMENTEL – S. RAYNAUD – J. MARTINEAU – S. HIBON-MINET – M. BARO

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR :** M. VILLEGER donne pouvoir à J.L. LEVESQUE – J.P. DESLIAS donne pouvoir à M.A. CHEVALIER – K. PERROIS donne pouvoir à S. BROUILLET – H. ROSARIO donne pouvoir à J. MARTINEAU

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS :** M. VILLEGER – JP DESLIAS – K. PERROIS – F. GUIRAO – H. ROSARIO – S. DELIMOGE – P. BERTON – C. RAFIN – P. MAURY

**CONSEILLERS MUNICIPAUX NON EXCUSÉS :** S. BUTET

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** S. HIBON-MINET

**Aménagement de bourg tranche ferme-phase 2 (rues de Bouteville, Martin Buchey, de l'église, Place des Minimes, rue Richard et bas de la rue Monis)  
Approbation de l'avant-projet et du plan prévisionnel de financement – demandes de subventions**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2022-123 du 15 décembre 2022 relative à la modification du phasage des travaux d'aménagement de bourg ;

VU la délibération n° 2023-18 du 22 février 2023 relative à l'approbation de l'avant-projet définitif de l'aménagement de bourg – tranche ferme, phase 1 et son plan de financement prévisionnel ;

VU la délibération n° 2023-100 relative à la demande de subvention au titre du Fonds Vert – dispositif «renaturation des villes et villages» pour la phase 1 de la tranche ferme de l'aménagement de bourg ;

**CONSIDÉRANT** la possibilité de solliciter des subventions auprès des partenaires institutionnels que sont l'Europe, l'État et le Département de la Charente pour la phase 2 de la tranche ferme de l'aménagement de bourg ;

**CONSIDÉRANT** que l'avant-projet de la seconde phase de la tranche ferme d'aménagement de bourg a été présenté en Mairie ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide **PAR 21 VOIX POUR** :

- d'approuver l'avant-projet et le plan de financement prévisionnel de la phase 2, tranche ferme de l'aménagement de bourg tel que suit :

Dépenses en € hors taxes		Recettes en €		
Frais de maîtrise d'œuvre :	49 103	Europe - Leader	6%	50 000
		État - DETR	50%	424 139
Travaux :		État - Fonds Vert	17%	143 283
lot 1 VRD	735 460	Département	7%	61 200
lot 2 paysage	63 715	Commune	20 %	169 656
<b>TOTAL</b>	<b>848 278</b>	<b>TOTAL</b>		<b>848 278</b>

- d'autoriser M le Maire à solliciter les subventions, telles qu'elles apparaissent dans le tableau ci-dessus, auprès de l'Europe dans le cadre du dispositif Leader, de l'État aux titres de la DETR 2025 et du Fonds Vert et auprès du Département de la Charente ;
- d'autoriser M le Maire à signer tous les documents afférents à ces demandes.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE